

## Renseignements généraux

La HSBC à Hong Kong mettra fin au service Transferts internationaux – famille et amis vers le Canada le 16 juillet 2023. Cette mesure **n'aura aucune** incidence sur les services **Accès international et Transferts internationaux\*\*** entre le Canada et Hong Kong.

## FAQs

### 1. Qu'est-ce que le service Transferts internationaux – famille et amis? Comment puis-je utiliser ce service?

Le service Transferts internationaux – famille et amis, qui est en vigueur jusqu'au 16 juillet 2023, permet aux clients de la HSBC au Canada de recevoir des fonds de clients de la HSBC à Hong Kong. La HSBC au Canada a établi ce service uniquement pour transférer des fonds de Hong Kong vers le Canada. Les clients de la HSBC au Canada ne peuvent pas envoyer des fonds à des tiers dans d'autres marchés de la HSBC au moyen de ce service ni en recevoir de marchés autres que Hong Kong. Pour utiliser ce service, les clients au Canada peuvent fournir les renseignements sur leur compte directement à l'expéditeur de la HSBC à Hong Kong, qui peut ensuite les entrer dans sa session des services bancaires mobiles pour procéder à l'opération.

### 2. En quoi le service Transferts internationaux – famille et amis diffère-t-il des services Accès international et Transferts internationaux?

Le service Transferts internationaux – famille et amis permet à des clients de la HSBC au Canada de recevoir des fonds envoyés par d'autres clients de la HSBC à Hong Kong. Avec les services Accès international et Transferts internationaux, un client de la HSBC admissible peut lier ses comptes au Canada et à Hong Kong (ou dans d'autres pays participants) pour pouvoir les consulter ensemble sur une même page dans une session des services bancaires en ligne et transférer des fonds entre ces comptes.

### 3. Pourquoi le service Transferts internationaux – famille et amis de Hong Kong va-t-il disparaître?

La plateforme utilisée par la HSBC à Hong Kong pour effectuer ces opérations va changer le 16 juillet 2023. Par conséquent, les clients de la HSBC à Hong Kong ne pourront plus envoyer de fonds à des clients de la HSBC au Canada au moyen de ce service.

**4. Je suis inscrit au service Accès international et j'ai des comptes au Canada et à Hong Kong. J'utilise constamment le service Transferts internationaux pour transférer des fonds entre ces marchés. Suis-je concerné par ce changement?**

La plateforme qui prend en charge les opérations effectuées au moyen des services Accès international et Transferts internationaux **ne change pas**. Les clients au Canada qui répondent aux exigences actuelles de ces services peuvent continuer de lier leurs comptes à Hong Kong et dans d'autres marchés et de transférer des fonds entre leurs comptes comme d'habitude.

**5. Mais j'ai vu sur le Web et dans les médias sociaux que je ne pourrai plus utiliser les services Accès international et Transferts internationaux entre la HSBC au Canada et la HSBC à Hong Kong après le 16 juillet.**

La plateforme qui prend en charge les opérations effectuées au moyen des services Accès international et Transferts internationaux **ne change pas**. Les clients au Canada qui répondent aux exigences actuelles de ces services peuvent continuer de lier leurs comptes à Hong Kong et dans d'autres marchés et de transférer des fonds entre leurs comptes comme d'habitude.

**6. J'utilisais le service Transferts internationaux – famille et amis pour recevoir des fonds de Hong Kong. Quels choix s'offrent à moi après le 16 juillet?**

Après le 16 juillet, les clients de la HSBC et les personnes non-clientes à Hong Kong pourront toujours transférer des fonds au Canada. Pour en savoir plus, reportez-vous à notre brochure [Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers / Déclaration de renseignements](#) et à nos sites sur les [services de transfert télégraphique\\*](#). Si le client de la HSBC à Hong Kong peut ouvrir des comptes admissibles à la HSBC au Canada, il peut envoyer des fonds au moyen de nos services [Accès international et Transferts internationaux](#) puis vous les transférer au moyen du service Virement Interac ou du service de transfert télégraphique de la HBCA.

**7. Comment obtenir plus de renseignements?**

Pour en savoir plus, clavardez avec nous sur notre application ou sur le site [hsbc.ca](https://www.hsbc.ca).



\* La HSBC facture certains frais pour les transferts télégraphiques. Toute autre banque participant au traitement du transfert peut également imputer des frais supplémentaires. Les frais dépendent du type de compte et du montant du transfert télégraphique. Reportez-vous au document [Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements](#).

\*\* Les services Accès international et Transferts internationaux ne sont pas disponibles dans tous les pays ou territoires où HSBC Premier et HSBC Advance sont offerts. Certains des services offerts par la HSBC au Canada peuvent faire l'objet de restrictions ou ne pas être disponibles si vous habitez ou déménagez dans une autre région, en raison des lois en vigueur dans cette région. Le Groupe HSBC peut, cependant, être en mesure de vous fournir des services semblables par l'entremise de ses membres établis dans cette région. La liste complète des pays/régions où les services sont offerts et une vidéo de démonstration peuvent être consultées en ligne.